

## ◆ +Nosse ma-tante, +nosse ma-seûr ◆ et toute la famille

Parmi les particularités du wallon qui ne manquent jamais d’amuser les non-wallonisants figurent les mots tels que <sup>+</sup>ma-tante ‘tante’, <sup>+</sup>mon-onke ou <sup>+</sup>mon-n-onke ‘oncle’, <sup>+</sup>ma-seûr ‘religieuse’ ou ‘sœur’, etc. Ils sont d’autant plus surprenants qu’ils peuvent se combiner avec la classe du possessif wallon ; ainsi, on dira <sup>+</sup>nosse ma-tante ou <sup>+</sup>leû mon-frère !

Après avoir analysé ces éléments *ma-* et *mon-* à la lumière de quelques exemples, nous examinerons dans quels cas ils apparaissent. Enfin, nous tenterons de tirer de ces données quelques éléments de réponse à une question au cœur des débats des « wallonophiles » : que faut-il penser de l’emprunt linguistique ?

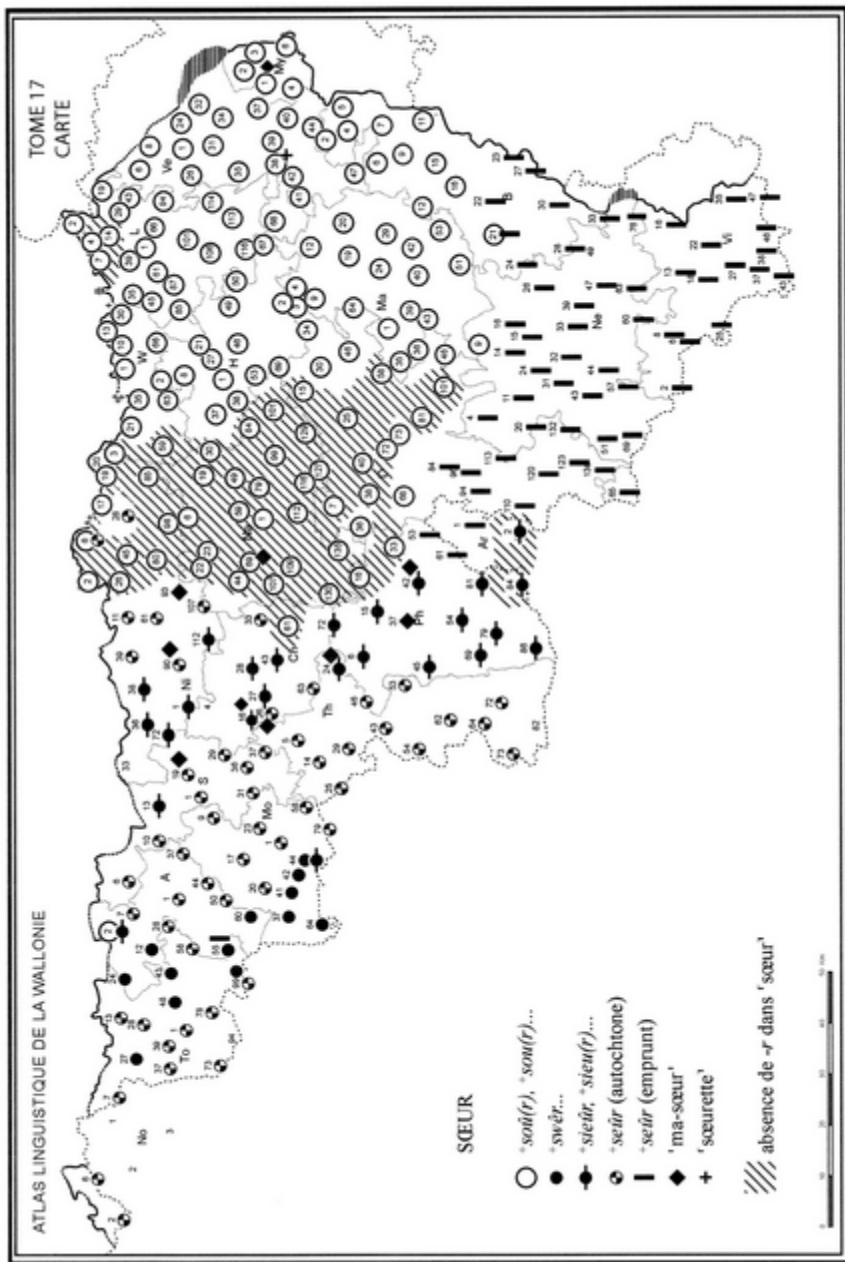
### 1. Étude de cas

Pour ce genre d’analyse, les données recueillies dans le cadre de l’*Atlas linguistique de la Wallonie* se révèlent, une fois encore, particulièrement riches et intéressantes. Le premier cas qui retiendra notre attention est celui qu’offre la notice SŒUR (v. carte 1) <sup>1</sup>. Les enquêteurs de l’ALW ont recueilli, pour traduire le français *sœur*, diverses réponses de type «sœur». Certaines au développement autochtone, telles que <sup>+</sup>soûr (avec parfois amuïssement du *-r*, ou avec divers stades de diphtongue) et d’autres, comme <sup>+</sup>seûr, <sup>+</sup>seur, qui doivent sans doute s’expliquer différemment selon leur localisation : à l’ouest, sont l’aboutissement du même traitement qu’en français, alors qu’au sud-est, il s’agit plus probablement d’un emprunt au français. Signalons que certains dictionnaires relèvent une forme empruntée pour désigner la religieuse et une forme autochtone pour la sœur : <sup>+</sup>seûr ‘sœur, religieuse’ vs <sup>+</sup>sieûr ‘sœur’ (J. COPPENS, *Dictionnaire aclot*, 1950); <sup>+</sup>seûr ‘religieuse’ vs <sup>+</sup>sieûr ‘sœur’ (A. BALLE, *Contribution au dictionnaire du parler de Cerfontaine*, Liège, Michiels, 1963); <sup>+</sup>seûr (que l’on rencontre seulement dans <sup>+</sup>seûr di charité ‘religieuse’ et dans <sup>+</sup>ma-seûr ‘sœur’, v. infra) vs <sup>+</sup>soûr ‘sœur’ (DL).

En plus du type simple «sœur», présent partout, on rencontre sporadiquement une formation composée de type «ma-sœur» :

---

<sup>1</sup> *Atlas linguistique de la Wallonie, tome 17: famille et relations sociales*, en cours de rédaction.



Carte 1 : sœur

B. 'ma-sœur'. **+ma-seûr**...: *ma sœur* S 19 (v. 'sœur'), Ch 16 (arch., v. 'sœur'), 26 (arch., v. 'sœur'); Th 24 (v. 'sœur'); Ni 90 (v. 'sœur'), 93; Na 69 (pour la sœur aînée dans les familles nombreuses, sinon 'sœur'); Ph 37, 42 (pour l'aînée, sinon 'sœur') | *ma sœur* My 1 (v. 'sœur').

Fig. 1: extrait du tableau des formes de la not. *SŒUR*<sup>2</sup>

Ces formes s'expliquent par l'emprunt – elles sont constituées d'une forme française de 'sœur' et d'un adjectif possessif qui n'est pas celui du système wallon. En effet, une des particularités des parlers de Wallonie est d'exprimer les possessifs masculins et féminins par une forme unique, construite avec la voyelle atone locale : <sup>+</sup>*mi*, <sup>+</sup>*mu*, <sup>+</sup>*mæ*, etc., selon les régions. Seules deux zones géographiques dérogent à cette règle : l'extrême ouest du domaine, où la forme féminine est <sup>+</sup>*ëm* (vs masculin <sup>+</sup>*min*) et le sud-ouest (débordant largement du domaine gaulois), où le féminin est <sup>+</sup>*ma* (vs <sup>+</sup>*mu*, <sup>+</sup>*mi*, <sup>+</sup>*mæ*, <sup>+</sup>*ëm*, etc. pour le masculin)<sup>3</sup>. Dans cette dernière zone, cependant, la situation ne semble pas homogène; ainsi, les parlers des environs de Bastogne semblent présenter une situation intermédiaire. M. FRANCARD, dans son *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne* (Bruxelles, 1994), signale que <sup>+</sup>*ma* est la réalisation normale du possessif fém., mais uniquement devant consonne. Il faut encore mentionner les parlers champenois, qui emploient les formes <sup>+</sup>*ma*, *ta* et *sa* devant consonne aussi bien au féminin qu'au masculin (v. le *Lexique du parler champenois de Sugny* de R. NICOLAS; DW 27, 1999, p. 20)<sup>4</sup>.

Revenons à notre forme <sup>+</sup>*ma-seûr*. Elle n'est l'unique réponse que pour deux points d'enquête (Ni 93 et Ph 37), où son usage est non marqué. Ailleurs, des précisions sont parfois données quant à l'usage du mot, réservé par exemple à la sœur aînée à Na 69 et Ph 42. Le DL signale que <sup>+</sup>*ma-seûr* 'sœur' est un terme archaïque de politesse. Nous reviendrons sur ces emplois particuliers. Par ailleurs, aux points mentionnant également l'emploi de 'sœur', les deux formes ne sont certainement pas parfaitement équivalentes.

On le voit, si 'ma-sœur' remplace parfois purement et simplement le mot autochtone (c'est le cas à Ni 93 et à Ph 37), une distribution complémentaire s'organise le plus souvent entre les deux « concurrents ».

La notice FRERE nous apporte également son lot de formes avec possessif agglutiné:

A'. 'mon-frère': *mō frēr* (ALW 1: *frēr*) S 19; Ch 26 (arch.); Th 24; Ni 90; Ph 37, 42 (en parlant de l'aîné) || *mō frēr* (ALW 1: *frēr*) My 1 (ou *frēr*).

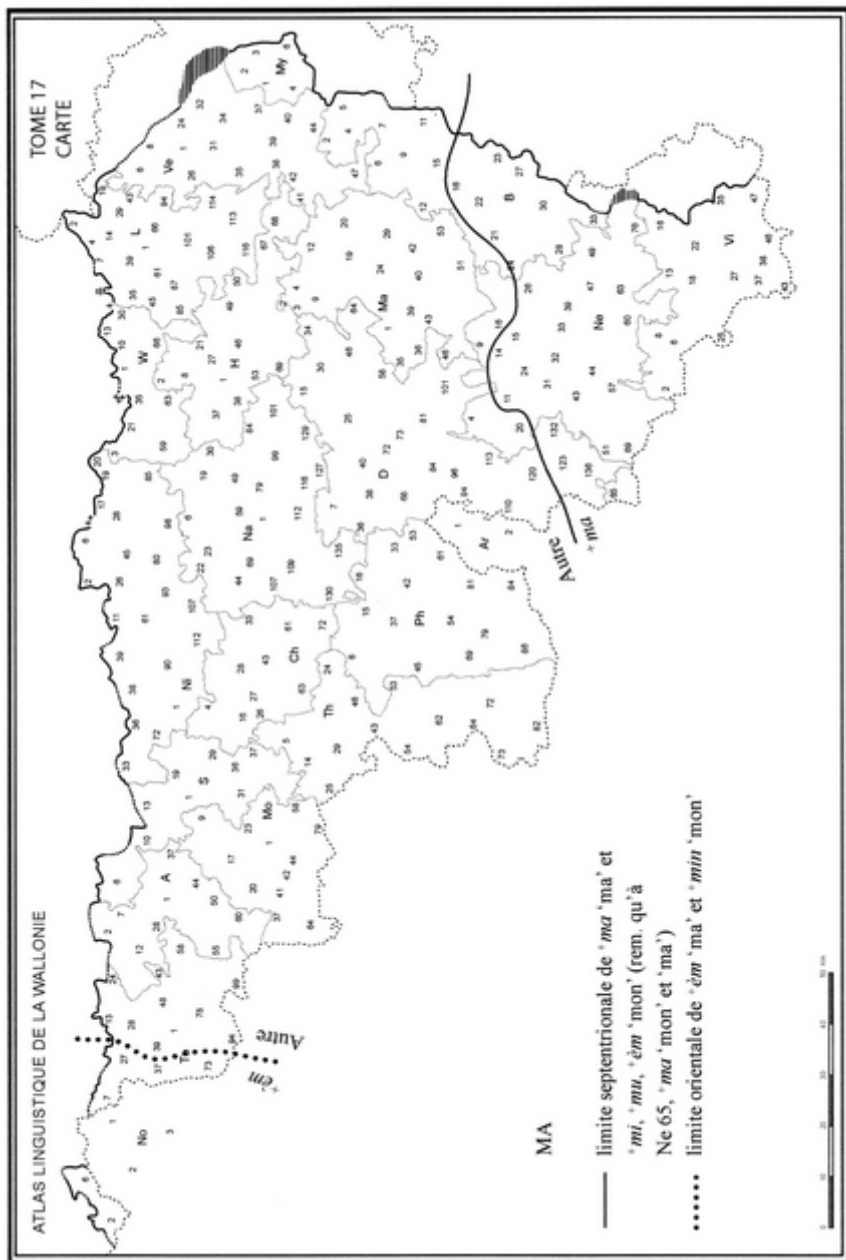
Fig. 2: extrait du tableau des formes de la not. *FRERE*<sup>5</sup>

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> V. carte 2 et comparer, pour l'article, ALW 2, not. 1 LA.

<sup>4</sup> D'où le sobriquet de <sup>+</sup>*macu* que l'on donnait aux habitants de Sugny.

<sup>5</sup> *Atlas linguistique de la Wallonie, tome 17: famille et relations sociales*, en cours de rédaction.



Carte 2 : ma

Ce possessif masculin est également emprunté au français; dans les dialectes de la Belgique romane, seuls les points To 6, 78; Mo 37 et parfois Ne 65 présentent une forme <sup>+</sup>*mon* ‘mon’ (ailleurs, c’est généralement la voyelle atone qui apparaît dans l’adjectif possessif).

‘mon-frère’<sup>7</sup>, qui n’est jamais l’unique réponse, est dit archaïque en un point, réservé à l’aîné de la fratrie en un autre. Par ailleurs, on remarquera que l’aire de répartition de ces formes composées est proche de celle de ‘ma-sœur’, bien que légèrement plus réduite.

À la notice TANTE, on a recueilli partout des continuateurs de AMITA, avec divers éléments agglutinés. Un point seulement semble encore attester l’aboutissement simple de AMITA, <sup>+</sup>*ante*. Le type ‘(mo)n-ante’, avec agglutination du possessif élidé, existe très sporadiquement.

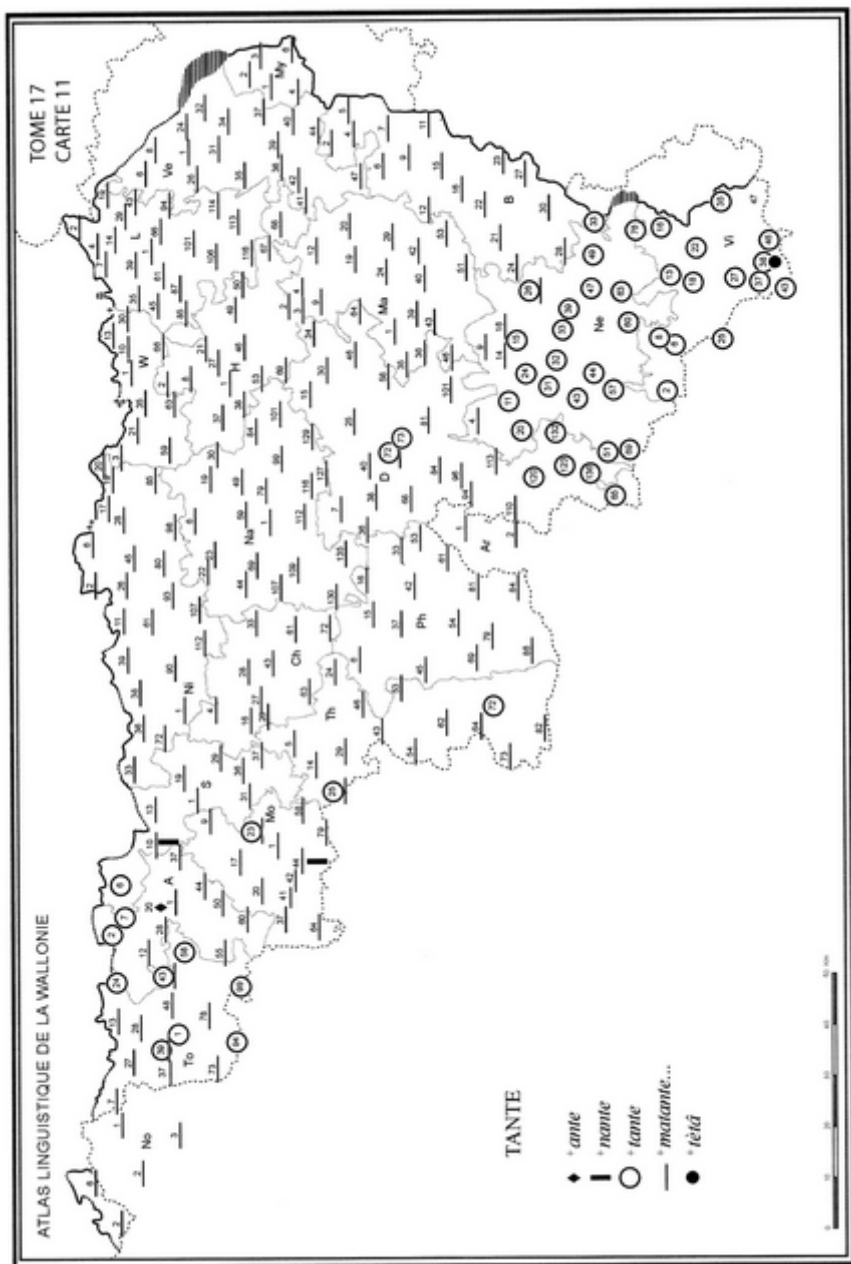
<p>A. 1. <sup>+</sup><i>ante</i>: <i>āt</i> A ‘20.          2. <sup>+</sup><i>nante</i>: <i>nāt</i> Mo 44; S 10.          3. <sup>+</sup><i>tante</i>: <i>tāt</i> To 1, 24, 39, 43, 58, 94, 99; A 2, 7; Mo 23; S 6; Th 25, 72; D 72, 73, 120, 123 (<i>ālē</i>), 132, 136; B 33; Ne 11, 15; 20, ‘23, 24, 26, 31-76; Vi 2-37, 38 (v. B), 43, 46.          4. <sup>+</sup><i>ma-tante</i>, <sup>+</sup><i>ma-tâte</i>: <i>ma tāt</i> No; To 2-13, 27-48, ‘71, 73; A 1, 12, ‘18, 28-50, ‘52, 55, 60; Mo sauf 37; S sauf 6; Ch; Th sauf 72; Ni (19: -<i>d</i>); Na; Ph; Ar; D sauf 34, 73, 120-136; W 3-35, ‘36, 59; H 1, 8, 21, 27, ‘28, ‘39, 67-69; L 1, 2, 29, ‘32, 39-45, 85, 87, 101, 113-116; Ve 31, 32, 35-47; My; Ma sauf 2, 3; B sauf 33 (22: -<i>d</i>); Ne 4, 9, 14, 16, 26   <i>ma tāt</i> Mo 37; L 94; Ve 1, 24, 26, 34   <i>ma tāt</i> L 66; Ve 6, 8    <sup>+</sup><i>ma-tānte</i>, <sup>+</sup><i>ma-tonte</i>: <i>ma tāt</i> To 78; W ‘39, ‘42, 66; H 46, 50; L 19, 106   <i>ma tāt</i> L 4, 14   <i>ma tāt</i> L 61   <i>ma tāt</i> Ni 20 (-<i>d</i>, Ard., arch., ou <i>ma tāt</i>); D 34; W 1, 63; H 2, 37, 38, 49, 53; L 7, 35; Ma 2, 3.</p>
--

Fig. 3: extrait du tableau des formes de la not. TANTE<sup>6</sup>

Sur le type ‘t-ante’ est formé ‘ma-t-ante’<sup>7</sup> avec agglutination du possessif français, qui couvre la plus grande part de la Belgique romane, à l’exception du sud-est de la Wallonie. Cette répartition est facilement explicable : il s’agit de la seule région où <sup>+</sup>*ma* soit la forme régulière de l’adjectif possessif (comp. la carte 3 à la carte 2).

<sup>6</sup> *Ibid.* En A 3, les points en italique sont ceux qui connaissent également le type ‘ma-tante’.

<sup>7</sup> Littré se base sur ces formes wallonnes pour expliquer l’élément initial de fr. *tante*, selon lui issu du possessif de 2<sup>e</sup> personne.



Carte 3 : tante

Une différence importante est à noter entre ce cas et ceux examinés précédemment : ici, aucune restriction particulière d'usage ne semble liée au type «mantante», qui est d'ailleurs très souvent la seule réponse donnée par les témoins.

On peut comparer ces données à celles recueillies à la notice ONCLE, à laquelle on a relevé un grand nombre de réponses de type «mon-oncle» :

<p>1. *<b>onke</b>...: <i>ōk</i> No 2, 3; To 2, 24, 28, 43, 58, '71, 99; A 2, 7, '10, 12, '18, '20, 28, 37, 44, 50, '52, 55, 60; Mo 1, 9-20, 23, 41-58, 64, 79; S 6, 10, 29, 31, 37; Ch 16, 26, 72; Th 5, 25, 53, 62, 64, 72, '77; Ni 72; Na 1; Ph 45; D 110, 120-136; B 21, 28, 33; Ne 11, 15, 20, '23, 24 (v. 3), 26, 31-33, 39, 43-63, 65, 69; Vi 2, 6 (v. 4), 8 (v. 4), 13 (v. 4), 16, 18 (ou <i>ō<sub>g</sub>k</i>), 37   <i>ō<sup>h</sup>k</i> Mo 37   <i>ō<sup>h</sup>gk</i> Vi 43 (ou <i>ō<sub>h</sub>gk</i>), 47   <i>ō<sub>g</sub>k</i> Vi 18 (ou <i>ōk</i>)   <i>ō<sub>h</sub>gk</i> Vi 43 (ou <i>ō<sup>h</sup>gk</i>)   <i>ō<sub>h</sub>gk</i> Vi '36   <i>ōk</i> To 78   <i>āk</i> Ne 76 (v. 3)   <i>ā<sub>g</sub>k</i> To 6   «<i>éonke</i>» To 1, 39    *<b>oncle</b>...: <i>ōkl</i>   <i>éyākl</i> To 94.</p> <p>2. a. *<b>mon.n-onke</b>...: <i>mōn ōk</i> No 1, 2; To 7, 24; A 2; Mo 1, 23, 64; S 36; Ch 26, 28, 63, '64, 72; Th '2, 5 (ou <i>mō-</i>), 14, 25, 29-46, 53, 54, 64; Ni 107 (ou <i>mōn ōk</i>); Na 69, 107, 112, 116 (ou <i>mō-</i>), 127, 130, 135; Ph 6-42, 45 (ou <i>mō-</i>), 53, 54, 84 (ou <i>mōn āk</i>); Ar; D 7, 15-36, 40-73, 81 (ou <i>mō-</i>), 84-101, 110, 113; W 21 (ou <i>mān ōk</i>); H 46-67, 69; L 1, 2, 7, 14 (ou <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i>), 29, 35 (ou <i>mā-</i>), 39, 85, 87, 101, 106, 113, 114 (ou <i>mō-</i>), 116; Ve 35 (ou <i>mō-</i>), 42; Ma 1-35, 36 (v. 3), 40, 43, 46; Ne 4, 9, 16   <i>mālōn ōk</i> To 2   <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i> L 19   <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i> L 4, 14 (ou <i>mōn ōk</i>)   <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i> Ve 26 (ou <i>mō<sup>n</sup> ōk</i>)   <i>mō<sup>n</sup> ōk</i> Ve 26 (ou <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i>)   <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i> L 94 (ou <i>mōn ōk</i>)   <i>mōn ōk</i> L 43, 66, 94 (ou <i>mō<sup>n</sup> ō<sup>k</sup></i>); Ve 1-8, 32   <i>mōn ōk</i> To 78   <i>mōn ēk</i> To 73 (ou <i>mōn ē<sub>g</sub>k</i>)   <i>mōn āk</i> Ph 84 (ou <i>mōn ōk</i>)   <i>mān ōk</i> L 61    b. *<b>mon-onke</b>, *<b>moun-onke</b>...: <i>mōn ōk</i> No 3; To 6, 13, 27, 28, 37, 43, 48, '71; A 1, 12, '18, 44, 50, 60; S 1, 6, 10, 13 (ou <i>mā-</i>), 19; Ch 27, 33-61; Th 5 (ou <i>mō-</i>), 24, 62, 73, '77; Ni 2, '5, 6, 17, 26, 28, 39 (ou <i>mā-</i>), 45-61, 80, 93, '97, 98; Na 1, 6-23, 49, 59, 79-101, 109, 116 (ou <i>mō-</i>), 129; Ph 45 (ou <i>mō-</i>), 61, 69, 79, 81, 86; D '1, 81 (ou <i>mō-</i>); W 1 (ou <i>min ōk</i>); H 38, 68; L '32, 114 (ou <i>mō-</i>); Ve 31, 35 (ou <i>mō-</i>), 37, 38-41, 44, 47; My 1 (ou <i>mōn ōk</i>), 2, 3, 4, '5, 6; Ma 42, 51, 53; B 2-5, 6, 7 (ou <i>mōn ō<sub>g</sub></i>), 9, 11, 12-'17, 21, 22-27, 28, 30; Ne 26, 39   «<i>mōn eonk</i>» To 1   «<i>mon éonque</i>» To 39   <i>mōn ō<sup>k</sup></i> Ve 24, 34   <i>mōn ōk</i> My 1 (ou <i>mōn ōk</i>)   <i>mōn ē<sub>g</sub>k</i> To 73 (ou <i>mōn ēk</i>)   <i>mōn ō<sub>g</sub></i> B 7 (ou <i>mōn ōk</i>)   <i>mān ōk</i> S 13 (ou <i>mō-</i>); Ch 4; Ni 1, 11, 19, 33-38, 39 (ou <i>mō-</i>), 85, 90, 112; Na '20, 30, 44; W 3, 21 (ou <i>mō-</i>), 35, '36, 59-66; H 1-27, '28, 37, '39, '42; L 35 (ou <i>mōn ōk</i>); Ne 65   <i>mōn ōk</i> Ni 107 (ou <i>mō-</i>)    c. *<b>min-onke</b>, *<b>mun-onke</b>, *<b>mēn</b>...: <i>min ōk</i> W 1 (ou <i>mōn ōk</i>), '8, 10, 13 (ou <i>-āk</i>), '39 (ou <i>mun āk</i>)   <i>mināk</i> W 13 (ou <i>min ōk</i>)   <i>mun ōk</i> W 30, '42; L 45, '57; Ne 11 (ou 3)   <i>mun āk</i> W '39 (ou <i>minōk</i>)   <i>mēn ōk</i> Ni 20 (Ard. <i>mē</i>).</p> <p>3. *<b>non.nonke</b>, *<b>non.noke</b>, *<b>nan.nanke</b>: <i>nōnōk</i> Ma 36 (v. 2), 39; Ne 14, 24 (v. 1)   <i>nōnōk</i> Ne 11 (?; v. 2)   <i>nānāk</i> Ne 76 (v. 1).</p> <p>4. *<b>non.non</b>, *<b>nonon</b>...: <i>nōnō</i> Vi 6 (v. 1), 8 (v. 1), 13 (v. 1), 25   <i>nōnō</i> Vi 22 (ou <i>nono<sub>g</sub></i>), 35, 38, 46   <i>nono<sub>g</sub></i> Vi 22 (ou <i>nōnō</i>), 27.</p>
--

Fig. 4: extrait du tableau des formes de la not. ONCLE<sup>8</sup>

<sup>8</sup> *Ibid.* En italique les points où l'on a également fourni une réponse de type «mon-oncle».

Les réalisations phoniques (*mõ ðk*, *mo n ðk*), si elles peuvent sans doute s'expliquer par l'emploi du possessif français *mon*, sont moins transparentes que celles de «ma-tante». En effet, les formes classées sous 2 c induisent le doute dans l'analyse : sont-elles premières, auquel cas une assimilation régressive aurait ailleurs altéré le timbre de la voyelle du possessif wallon ? Sans doute pas. Le mécanisme a dû être le suivant : emprunt du possessif au français, puis en quelques points, dissimilation vocalique<sup>9</sup>.

Le type «non.noncle» (3) serait dérivé du précédent par « expansion assimilatoire » enfantine, de même que «non.non» (4); v. FEW 25, 1259b-1260a; 1265b.

Tous ces cas peuvent enfin être mis en rapport avec la notice DAME (v. fig. 5)<sup>10</sup>. Les types issus de DOMINA (A) y sont largement majoritaires. Le tableau présente d'abord le type «dame» (A 1), puis le gallicisme <sup>+</sup>*madame* (A 2), terme d'adresse à l'origine, très largement répandu<sup>11</sup>.

<p>A. 1. <sup>+</sup><i>dame</i>: <i>dam</i> To 27, 39; A 55; Mo 17; Ch 27, 72; Th 46 (ou D); Ni 6 (ou A 1), 19, 20 (Ard. <i>madam</i>), 26, 72, 98 (ou A 1); Na 1, 19 (ou C), '20 (id.), 30 (id.), 44, 59, 79, 84, 116, 129 (ou C), 135 (ou A 1); Ph 15, 16 (ou D), 53; D 7, 34, 46 (ou A 1), 72, 84-101, 132, 136; W 13, 21, 63; H 2, 50, 67, 68; L 2, 7, 14, 35 (ou <i>gë</i>), 39, 87, 101 (ou C); Ve 37 (ou A 1), 39 (id.), 40 (ou B), 44 (id.); My 2 (ou C), 4; Ma 2, 12, 29, 35 (ou B), 53; B 2, '3, 5 (ou A 1), 7, 9 (ou C), 11 (id.), 23 (ou A 1), 27, 33; Ne 11, 24, 26, 33, 39, 43 (ou B), 47-57, 63; Vi 6-13, 18, 22, 35-43.</p> <p>2. <sup>+</sup><i>madame</i>: <i>madam</i> To 1, 6-24, 37, 99; A 1, 2, 37 (ou C), 50, '52, 60; Mo 1, 9, 41-44, 79; S 1, 6, 19-37; Ch 16, 26, 43-63, '64; Th '2, 24, 62, 72; Ni 1, 6 (ou A 2), 17, 20 (ou A 2), 45, 80, 85 (péj.), 90, 98 (ou A 2), 107 (péj., ou C); Na 6, 22, 69, 99 (ironique), 107-112, 135 (ou A 2); Ph 45, 79; D '1, 15 (péj.), 30, 36, 46 (ou A 2), 73; W 1, 3, '8, 10, 30, 35, '36, '39, '42, 59; H 1, 8-27, '28, 37-'39, '42, 46; L 1, 19, 29, '32, 43, 61 (ou C), 66, 85, 94, 106, 113, 116; Ve 1, 8, 24 (ou C, ou B), 26 (péj.), 31, 32, 34, 37 (ou A 2), 39 (id.), 41, 47; My 1, 3, 6; Ma 3-9, 19, 20, 24 (ou C), 39, 42; B 4, 5 (ou A 2), 6, 12-16, 23 (ou A 2); Ne 4, 16, 32, 76; Vi 27, 47   <i>màdàm</i> To 78   <i>mādam</i> No 1   <i>madèm</i> A '18 (ou C).</p>
--

Fig. 5: extrait du tableau des formes de la not. DAME<sup>12</sup>

<sup>9</sup> Confirment cette hypothèse les formes en <sup>+</sup>*moun-* des dictionnaires de La Louvière et de Nivelles (v. infra), dont l'explicaton ne peut être qu'une altération de <sup>+</sup>*mo(n.)n-*, et non un possessif autochtone (<sup>+</sup>*m'n-* en ces points).

<sup>10</sup> *Atlas linguistique de la Wallonie, tome 17: famille et relations sociales*, en cours de rédaction.

<sup>11</sup> Les principaux dictionnaires dialectaux mentionnent <sup>+</sup>*madame* «madame, dame». V. aussi TLF (*Trésor de la langue française*) *madame*, titre originellement employé pour qualifier des femmes de haute naissance ou pour s'adresser à elles.

<sup>12</sup> *Atlas linguistique de la Wallonie, tome 17: famille et relations sociales*, en cours de rédaction.

Ces quelques exemples montrent la récurrence du mécanisme, qui semble spécialement rentable au sein du vocabulaire de la famille; nous l'avons encore relevé, mais dans une moindre mesure, pour les notices MAMAN (réponses de types «ma-mère», «ma-mame», «ma-maman», etc.), PAPA (réponses de type «mon-père») et COUSINE<sup>13</sup>.

La liste des mots auxquels cette particule empruntée peut être agglutinée semble donc fermée et restreinte à des domaines sémantiques précis. Mais tous ces cas sont-ils exactement équivalents ? Leur mode de formation est-il bien toujours le même ?

Ce n'est qu'après avoir recensé tous ces <sup>+</sup>ma~ et tous ces <sup>+</sup>mon~ que nous pourrions tenter de les classer et de répondre à ces questions.

## 2. Quelques exemples issus du dépouillement des principaux dictionnaires dialectaux

**G.A.J. HECART, *Dictionnaire rouchi-français, Valenciennes, 1854*<sup>14</sup>.**

*mamoselle*, <sup>+</sup>*marmoselle*, s.f., 'mademoiselle'

*mon'ame*, « ne s'emploie pas sans une épithète qui le précède. Alors ce mot signifie 'bandit'; déterminé, 'homme qui ne craint ni ne redoute rien' »

*monsieu*, s.m., 'porc'; « on dit qu'un porc est un *Monsieu* parce qu'il est habillé de soie »

**L. MAES, *Lexique mouscronnois, Mouscron, 1980.***

<sup>+</sup>*monsi*, s.m., 'monsieur'

**J. RENARD, *Glossaire du patois de Wiers (1933) [To 99], édité par J.-M. Kajdanski, SLLW, 2006.***

<sup>+</sup>*mon.nami*, s.m., 'olibrius'

<sup>+</sup>*monseû*, s.m., arch., 'monsieur, seigneur, grand personnage'

**L. VINDAL, *Lexique du parler picard d'Irchonwelz (Ath), Bruxelles, 1995.***

<sup>+</sup>*mamère*, s.f., 1. 'femme ou fille qui témoignent d'une affectivité débordante à l'endroit d'un être vivant (enfant ou animal)'. <sup>+</sup>*eune mamère as jon.nes, as cats*; 2. 'femme très corpulente'.

<sup>+</sup>*ma-seûr*, s.f., 'religieuse' (syn. <sup>+</sup>*seûr*)

<sup>+</sup>*monsèrlôt*, s.m., 'petit fat qui prend des airs importants'

<sup>+</sup>*monseû*, s.m., 'bourgeois habitant la ville' (ou <sup>+</sup>*mossieu*)

**F. DEPRETRE et R. NOPERE, *Petit dictionnaire du wallon du Centre (La Louvière et environs), La Louvière, 1942.***

<sup>+</sup>*madame*, s.f., 1. 'madame, dame'; 2. 'grosse libellule'

<sup>13</sup> Pour ce dernier cas, une seule attestation: <sup>+</sup>*nos ma-cousine*, arch., t. d'adresse à Ch 26.

<sup>14</sup> Nous les citons d'ouest en est et du nord au sud.



<sup>+</sup>*mamère*, s.f., ‘mère, grand-mère’ ; <sup>+</sup>*c’èst ‘ne pètte mamère* ‘une fillette réfléchie’

<sup>+</sup>*mam’zèle*, s.f., ‘libellule’

<sup>+</sup>*masseûr*, parfois <sup>+</sup>*maswér*, s.f., 1. ‘sœur’; 2. ‘religieuse’

<sup>+</sup>*monseû*, <sup>+</sup>*mossieû*, s.m., 1. ‘bourgeois, gros propriétaire, richard’ ; 2. ‘libellule’

**R. DASCOTTE**, *Supplément au Dictionnaire du wallon du Centre, Louvain-la-Neuve, 1985.*

<sup>+</sup>*ma-mère*, s.f., arch., ‘maman’ (Jusque vers 1930, on disait souvent <sup>+</sup>*ma-mère* quand on s’adressait à sa grand-mère)

<sup>+</sup>*mon-fré*, s.m., arch., ‘frère’

<sup>+</sup>*mon-père*, s.m., arch., ‘père’

**J. COPPENS**, *Dictionnaire aplot wallon-français, parler populaire de Nivelles [Ni 1], Nivelles, 1950.*

<sup>+</sup>*mamère*, s.f., 1. ‘mère’ ; 2. ‘fillette qui joue la petite mère’ ; 3. <sup>+</sup>*djouwer* *al mamère* ‘mollement (au jeu de quilles ou aux billes, par exemple)’

<sup>+</sup>*mam’zèle*, s.f., ‘demoiselle, mademoiselle, libellule’

<sup>+</sup>*matante*, s.f., 1. ‘tante’ ; 2. ‘sein’. <sup>+</sup>*ès coûrsâdje èrsèroût sès matantes*

<sup>+</sup>*monsèl’rêye, -rîye*, s.f., ‘bourgeoisie’

**A. BALLE**, *Contribution au dictionnaire du parler de Cerfontaine [Ph 45], Liège, 1963.*

<sup>+</sup>*ma-seûr*, s.f., ‘sœur’ [voyelle longue]

<sup>+</sup>*ma-seûr*, s.f., ‘sœur (religieuse)’ [voyelle brève]

<sup>+</sup>*mon-frère*, s.f., ‘frère’; implique une nuance de respect de cadet à aîné ou d’affection de sœur à frère

<sup>+</sup>*monseû*, <sup>+</sup>*monsieû*, <sup>+</sup>*mossieû*, s.m., ‘homme considérable, richard’

**R. HOSTIN**, *Contribution au dictionnaire du parler de Ciney [D 25], Ciney, 1975.*

<sup>+</sup>*mamesèle*, s.f., ‘demoiselle’ ; ‘libellule’.

<sup>+</sup>*moncœur*, s.m., ‘élu de son cœur’

<sup>+</sup>*monseû*, s.m., ‘seigneur’

**H. FORIR**, *Dictionnaire liégeois-français [L 1], Liège, 1866.*

*mafrik*, adv., ‘dame ! ma foi ! sur ma foi !’

*matante*, s.f., ‘tante’; *dimoré* ~ ‘monter en graine, rester demoiselle, célibataire’

*matantt*, s.f., ‘tétasses, mamelles flasques et pendantes’

*monfrér*, s.m., ‘frère, expression de politesse chez les wallons’ ; *kimin s’ poitt voss* ~ ? ‘comment se porte Monsieur votre frère ?’

*mon-nonk*, s.m., ‘oncle, frère du père ou de la mère’ ; *gran mon-nonk* ‘grand-oncle’

**J. HAUST, *Dictionnaire liégeois, Liège, 1933.***

<sup>+</sup>ma, empr. du fr., dans <sup>+</sup>ma frike (~ ! 'ma foi !'), ma fwè, ma-seûr, matante

<sup>+</sup>ma-seûr, s.f., 1. 'religieuse' ; 1. [sic] (t. arch. de politesse) 'sœur'

<sup>+</sup>matante, s.f., 1. 'tante' ; 2. 'tétasse'

<sup>+</sup>mon-n-ami, s.m. ; <sup>+</sup>c'è-st-on léd ~ 'c'est un vilain personnage'

<sup>+</sup>mon-n-onke, s.m., 'oncle' ; plais<sup>t</sup> 'étron' [empr. du fr. «mon oncle». On prononce <sup>+</sup>minonke Bergilers, <sup>+</sup>mun- Odeur, <sup>+</sup>mon- Stavelot, <sup>+</sup>moun- Hognoul]

<sup>+</sup>mon-père, s.m., <sup>+</sup>vosse ~, formule arch. de politesse, 'Monsieur votre père'

<sup>+</sup>mon-frère, s.m., <sup>+</sup>vosse ~, formule arch. de politesse, 'votre frère' [tandis que la forme normale est <sup>+</sup>fré]

**J. WISIMUS, *Dictionnaire populaire wallon-français en dialecte verviétois [Ve I], Verviers, 1947.***

<sup>+</sup>ma, adj. poss. fém. 'ma', dans diverses expr. telles que <sup>+</sup>ma fwè, <sup>+</sup>ma frike, <sup>+</sup>ma sœûr

<sup>+</sup>mamezèle, s.f., 'mademoiselle, demoiselle'

<sup>+</sup>mamezulète, s.f., 'jeune demoiselle, femmelette' ; iron. 'dameret, damoiseau'

<sup>+</sup>matante, s.f., 1. 'tante' ; 2. 'flatteur, enjoleur, cajoleur' ; 3. 'chattemite' ; 4. 'sein'

**H. SCIUS, *Dictionnaire malmédien (1893), publié par A. Leloup, Malmedy, 1963-1980.***

<sup>+</sup>ma-seûr, s.f., 'sœur', syn. <sup>+</sup>soûr

**A.-F. VILLERS, *Dictionnaire wallon-français (1793) [My I], édité par J. Lechanteur, Liège, 1999.***

<sup>+</sup>ma, adj. poss. fr. dans qqs loc. : v. <sup>+</sup>ma-cuzène, <sup>+</sup>ma-tante ; f. wall. <sup>+</sup>mu

<sup>+</sup>ma-cuzène, s.f., 'fille de joye, catin' ; – sans valeur péjorative dans <sup>+</sup>djouwer à ma-c. 'jouer à la madame (jeu que font les petites filles lorsqu'elles contrefont tous les compliments et les cérémonies des femmes qui se visitent)

**M. FRANCARD, *Dictionnaire des parlers wallons du pays de Bastogne, Bruxelles, 1994.***

<sup>+</sup>ma seûr, s.f., 'religieuse' (ou <sup>+</sup>seûr)

<sup>+</sup>matante, s.f., 'tante' ; <sup>+</sup>vî ~ 'tante qui est restée célibataire ou qui n'a pas eu d'enfant'

<sup>+</sup>mon.n-ami, s.m., 'individu, personnage (péj.)'

<sup>+</sup>mononke, s.m., 'oncle' ; <sup>+</sup>vî ~ 'oncle qui est resté célibataire ou qui n'a pas eu d'enfant'

**R. NICOLAS, *Lexique du parler champenois de Sugny, DW 27, 1999 (paru en 2000).***

<sup>+</sup>mon, adj. poss. masc., dont cette f. n'est employée qu'avec le nom des personnes proches: <sup>+</sup>mon père, <sup>+</sup>mon frère, <sup>+</sup>mon fi

J. MASSONNET, *Lexique du patois de Chassepierre [Vi 5]*, BSW 75, 1974, 225-351; 76, 1975.

<sup>+</sup>*mad'mwasèle*, <sup>+</sup>*mam'zèle*, s.f., 'mademoiselle'

<sup>+</sup>*monâme*, s.m., 'personnage peu recommandable, singulier individu'

<sup>+</sup>*mononke*, s.m., 'oncle, terme d'enfants'

### 3. Quels mécanismes ; quels effets ?

Toutes les occurrences relevées ci-dessus ont des statuts et des parcours distincts, parmi lesquels il faut au moins distinguer trois classes.

D'abord, il y a les emprunts simples de l'adjectif possessif français, que l'on accole à un substantif wallon (<sup>+</sup>*ma-frike*, par exemple).

Ensuite, il y a les emprunts de mots dans lesquels est inclus le possessif, mais dont la formation était figée dans la langue source, et qui s'y sont maintenus. C'est le cas de 'madame', 'mademoiselle', 'monsieur', 'monseigneur', etc. Ces mots peuvent subir postérieurement des modifications formelles : <sup>+</sup>*marmosèle* en rouchi, <sup>+</sup>*monsi* à Mouscron, <sup>+</sup>*monseû* à Wiers, Ath ou Ciney, etc. De nouveau dérivés peuvent être forgés sur eux, tels que <sup>+</sup>*monsèl'réye*, *-rîye* 'bourgeoisie' à Nivelles, <sup>+</sup>*mamezulète* 'jeune demoiselle, femmelette'; iron. 'dameret, damoiseau' à Verviers ou <sup>+</sup>*monsèrlôt* 'petit fat qui prend des airs importants' à Ath (v. FEW 11, 457b SENIOR).

Enfin et surtout, il existe des cas « intermédiaires », où les deux éléments sont empruntés, mais étaient indépendants dans la langue source<sup>15</sup>, tels que <sup>+</sup>*ma-tante* (qui est sans doute l'exemple de cette catégorie le plus largement donné par les dictionnaires) ou <sup>+</sup>*mon.n-ami*. C'est le cas des différentes dénominations de la famille que nous avons évoquées (comparer, à Malmedy par exemple, <sup>+</sup>*ma-seûr* et <sup>+</sup>*soûr*, tous deux signifiant 'sœur'; remarquer néanmoins, citée par F. DEPRETTE et R. NOPERE, la paire <sup>+</sup>*ma-seûr* / <sup>+</sup>*ma-swér*, où les deux termes portent les deux sens de 'sœur' et de 'religieuse'). La plupart des mots relevant de cette catégorie subissent une adaptation plus ou moins importante au phonétisme local. Cela va de la petite modification de timbre vocalique (<sup>+</sup>*mon-frère*, <sup>+</sup>*ma-mère*, <sup>+</sup>*mon-père*, <sup>+</sup>*ma-seûr*, <sup>+</sup>*mon-keûr*) ou de la chute d'une consonne finale (<sup>+</sup>*mon-fré*, <sup>+</sup>*mon-onke*, <sup>+</sup>*mon-fi*) à de plus profondes mutations (<sup>+</sup>*ma-cuzène*). Dans certains cas, l'adaptation phonétique du second élément est telle qu'il peut sembler autochtone. C'est le panorama général de toutes les formes qui nous permet de les classer avec les formes importées, bien qu'on ne puisse écarter la possibilité d'une formation directement construite avec la forme wallonne.

---

<sup>15</sup> Si l'agglutination des deux éléments a eu lieu avant l'emprunt, le français standard n'en a plus trace. Quant aux attestations en français régional, leur statut (scories d'une situation antérieure ou emprunt aux dialectes) n'est pas tranché.

À ce stade, il convient de reconnaître l'artifice que constitue le recours aux dictionnaires dans le cas qui nous occupe. En effet, certains usages du *ma* français passent entre les mailles du filet, lorsque le syntagme dans lequel il entre n'a pas été jugé suffisamment figé par l'auteur, ou lorsque c'est le second élément qui sert d'entrée dans l'ouvrage. Il s'agit de tournures telles que <sup>+</sup>*mon-âme*, <sup>+</sup>*mon-êr*, <sup>+</sup>*mon Diu*, <sup>+</sup>*ma fwè*, <sup>+</sup>*ma friquète*, etc, interjections bien étudiées par Élisée LEGROS<sup>16</sup>.

Mais revenons aux dénominations de la famille. Isidore DORY<sup>17</sup> présente ces formes agglutinées comme des « termes de politesse dans nos patois; elles constituent, en français, de grossiers barbarismes » (192). Et en effet, l'élément issu du français est clairement revêtu d'une plus grande « respectabilité »; c'est l'« emprunt de luxe » tel qu'il a été défini en 1956 par Louis DEROY, linguiste liégeois auteur d'un ouvrage encore considéré aujourd'hui comme incontournable en matière d'emprunt linguistique (v. bibliographie).

Dans cette étude, l'auteur choisit de classer les emprunts linguistiques en fonction d'une certaine motivation à l'emprunt<sup>18</sup>. Louis DEROY distingue ainsi les emprunts de *nécessité* et les emprunts « *de luxe* ». Dans le premier cas, le mot est emprunté en même temps que la réalité qu'il désigne (en français, par exemple, les mots *cacao* ou *safran*, respectivement de l'aztèque via l'espagnol et de l'arabo-persan). Les seconds ne répondent pas à un besoin matériel mais plutôt affectif; il s'agit d'emprunter à une langue « que l'on tient pour plus fine, plus élégante, plus riche, représentative d'une civilisation supérieure » (DEROY 1956, p. 172). Ainsi, lorsque se crée le type <sup>+</sup>*ma-sœur*, les réalités de 'sœur' et de 'religieuse' existent déjà et sont déjà nommées. Mais il s'agit de marquer certains emplois, et recourir au français permet de mobiliser une certaine idée de déférence et de respect (ainsi que l'on se doit d'en manifester à une religieuse ou, par exemple, à une sœur aînée).

Mais à nouveau, il convient de nuancer ce propos. Ne s'agit-il vraiment *que* de déférence? Peut-on penser, dans le cas de la religieuse, qu'il existe sans doute une légère nuance moins laudative, un peu moqueuse peut-être? Cette nuance ne serait-elle pas également présente dans cet exemple de Forir: <sup>+</sup>*dimorer ma-tante* 'monter en graine, rester demoiselle, célibataire'?

---

<sup>16</sup> Dans le *Pays de Saint Remacle* 1969, pp. 37-49.

<sup>17</sup> Isidore DORY, *Wallonismes*, Liège, Vaillant-Carmanne, 1878.

<sup>18</sup> D'autres critères peuvent être invoqués. Ainsi, l'on peut par exemple distinguer les emprunts lexicaux « complets » – lorsqu'un mot (le signifiant) est importé avec son sens (le signifié) – et les emprunts partiels – lorsqu'un seul de ces deux éléments est emprunté. Mais le critère le plus répandu pour classer les emprunts est celui du sort subi par ces mots dans la langue « emprunteuse ». Ainsi, les mots peuvent ne subir aucune modification et être intégrés intacts dans la langue; ce sont les *xénismes* ou *pérégrinismes*. En usage, ils seront comme *cités*. D'autres mots seront adaptés pour entrer dans la structure syntaxique, morphologique ou phonétique de la langue; ce sont les *emprunts* proprement dits.

Nous devons donc classer les matériaux en fonction du critère sémantique et connotationnel.

Dans un premier temps, on peut clairement identifier un sème de ‘respect’ porté par cet emprunt. C’est le cas de ‘madame’, ‘monsieur’, ‘monseigneur’, ‘maman’<sup>19</sup>, ‘mon-père’ (voyez par exemple HAUST <sup>+</sup>*vosse mon-père*, formule arch. de politesse, ‘Monsieur votre père’), ‘mon-frère’ (par exemple, chez FORIR, *mon-frér* ‘frère’, expression de politesse, chez HAUST où il s’agit d’une « formule arch. de politesse » ou chez BALLE, où le mot « implique une nuance de respect de cadet à aîné ou d’affection de sœur à frère »), etc. (remarque que ces deux derniers sont en perte de vitesse et ont souvent été qualifiés d’archaïques dans les dictionnaires). Une version légèrement distincte est le cas cité par MASSONNET (Chasse-pierre): <sup>+</sup>*mon-onke*, s.m., ‘oncle’, terme d’enfants. Dans ce cas, comme dans ceux de ‘mon-fils’ et ‘mon-cœur’, il s’agit plutôt d’une marque d’affectivité particulière.

Certains changements de sens sont à rapprocher de ce mouvement; ainsi, ‘ma-sœur’ ‘religieuse’ (remarque que selon les points, ‘ma-sœur’ peut ne s’appliquer qu’à la religieuse ou à la religieuse et à la sœur) ou ‘demoiselle’ ‘libellule’.

Par la suite, deux phénomènes sont possibles. Soit le nouveau mot perd de son efficacité expressive et devient le terme neutre<sup>20</sup>, soit un renversement de connotation amène certains usages péjoratifs du mot. Le premier cas est illustré par les nombreuses attestations de ‘mon-oncle’ ‘oncle’, ‘ma-tante’ ‘tante’, etc.

Le second cas connaît plusieurs degrés. Pour certains mots, les usages péjoratifs seront cantonnés à quelques tournures (‘faire / jouer à la madame’, par exemple<sup>21</sup>) ou à des connotations qui ne seront mobilisées que dans certains contextes : ‘ma-tante’ et ‘mon-oncle’ ‘tante / oncle qui est resté(e) célibataire ou qui n’a pas eu d’enfant’ à Bastogne, ‘ma-tante’ ‘flatteur, enjoleur’ à Verviers, <sup>+</sup>*mon-n-onke*, qui peut signifier plais<sup>t</sup> ‘étron’ à Liège. Alors que pour d’autres mots, les significations annexes deviennent les significations principales: <sup>+</sup>*ma-cuzène* ‘fille de joie’ à Liège, <sup>+</sup>*mon.n-ami* ‘olibrius’ à Wiers (<sup>+</sup>*c’è-st-on léd mon-n-ami* ‘c’est un vilain personnage’ à Liège, cité par HAUST), etc. Des changements plus radicaux de sens sont également apparus suite à ce mouvement sémantique (ex.: ‘matante’

---

<sup>19</sup> Noter le grand nombre de sens ou d’emplois que peut avoir ce mot, selon les régions. On a relevé 1. ‘femme ou fille qui témoignent d’une affectivité débordante à l’endroit d’un être vivant (enfant ou animal)’: <sup>+</sup>*eune mamère as jon.nes, as cats*; 2. ‘femme très corpulente’ à Ath, ‘mère, grand-mère’; <sup>+</sup>*c’est ‘ne petite mamère* ‘une fillette réfléchie’ à La Louvière, 1. ‘mère’; 2. ‘fillette qui joue la petite mère’; 3. <sup>+</sup>*djouwer al mamère* ‘mollement (au jeu de quilles ou aux billes, par exemple)’ à Nivelles, etc.

<sup>20</sup> C’est un phénomène d’« usure », qui explique par exemple le renouvellement incessant des injures ou des mots tels que *génial*, *extra*, *super*, etc., remplacés à chaque génération.

<sup>21</sup> Nous n’avons pas relevé dans notre liste toutes les attestations de ces syntagmes.

‘seins’ ou ‘seins flasques’; ‘dame’ signifiant divers outils ou petits animaux ; HECART cite aussi ‘*monsieur* ‘porc’).

#### 4. Élargissons notre cadre...

Le phénomène d’emprunt que nous venons d’examiner, même s’il ne touche qu’un nombre assez restreint de mots, constitue bien une série. Mais peut-on dire qu’il a généré un système nouveau ? Ou que cela a bousculé le système de la langue ? Il semble bien que non, puisque d’une part, une fois le possessif français entré dans la langue wallonne (indépendamment ou non du substantif qu’il accompagne), il perd sa fonction d’adjectif possessif; c’est en tant qu’élément lexical qu’il est intégré, élément lexical revêtu d’une valeur sémantique (pouvant évoluer différemment). Ceci explique que l’on puisse rencontrer des énoncés qui peuvent de prime abord sembler redondants, tels que ‘*dj’a vèyou nosse ma-tante* ‘j’ai vu notre tante’.

D’autre part, il semble impossible d’employer cet élément dans de nouvelles combinaisons, pour insister par exemple sur le respect que l’on éprouve envers la notion désignée (on ne pourra pas dire, par exemple, ‘*dj’a vèyou nosse ma-costîre* ‘j’ai vu notre couturière’). La classe des mots concernés est donc fermée, il ne s’agit pas d’un nouveau système.

Enfin, le système dialectal des possessifs indifférenciés reste parfaitement en usage, sans que l’introduction de ces formes en *-a* ne semble l’affecter.

Toutes les langues ont recours, depuis toujours, à l’emprunt. Mais ce phénomène porte-t-il atteinte à l’identité de la langue qui emprunte ? Quand est-il le signe d’une pathologie ? Selon Willy BAL, « l’influence du français sur le dialecte a un effet double: d’une part, elle diminue le nombre des patoisants, en modifie la répartition sociale et rend l’usage du patois moins fréquent; d’autre part, elle tend à faire perdre au dialecte son originalité, sa richesse, par contamination »<sup>22</sup>.

L’emprunt est-il donc un phénomène dangereux pour la survie de la langue ? On ne peut évidemment étendre les conclusions de l’analyse d’un phénomène à l’ensemble de la langue. Paradoxalement, il semble cependant qu’il s’agisse justement de la preuve d’une langue qui vit et qui cherche à élargir ses moyens d’expression. C’est bien l’avis de Claude Buridan, qui dit du latin médiéval que sa capacité à emprunter « témoigne de la plasticité et des facultés d’adaptation [de cette langue] » ; « c’est quand le latin n’a plus emprunté, n’a plus créé, qu’il s’est coupé de ses forces vives ». Et l’auteur de conclure : « Au total ne peut-on penser, à partir de cet exemple, que l’emprunt, comme le néologisme, est une des conditions nécessaires à la vie d’une langue ? » (BURIDAN 1980, p. 59).

---

<sup>22</sup> W. BAL 1954, p. 5.

Allons plus loin: vouloir lutter contre ce mécanisme ne reviendrait-il pas à cristalliser un état de langue, à figer celle-ci et par conséquent à en précipiter la chute ?

En revanche, quand une variété ou une langue devient le fournisseur exclusif de mots d'une autre variété, il y a lieu de s'interroger. Ainsi, l'on sait que les dialectes de Wallonie ont de tout temps puisé dans le stock lexical de leurs voisins : allemand, néerlandais ou français. Aujourd'hui, la situation a évolué ; ces parlers doivent cohabiter avec une langue standard, le français, au sein d'une société (de moins en moins) diglossique, et sont cantonnés aux usages « bas ». Et c'est dorénavant le français qui est le pourvoyeur presque exclusif de mots nouveaux pour ces parlers<sup>23</sup>.

Dès lors, ce mécanisme doit être considéré comme un symptôme. Mais le danger vient de l'extérieur: on peut craindre, non que la langue se dénature au point d'être assimilée à la langue-toit, mais que cette dernière ne rogne progressivement les situations d'emploi de la variété dominée. Et c'est exactement ce que l'on constate à l'examen de la situation wallonne. Le facteur interne devient donc, à notre avis, l'indice d'une crise de type externe.

Esther BAIWIR

#### BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE<sup>24</sup>

BAL Willy, «Francisation d'un dialecte», in *Les dialectes belgo-romans*, t. XI, n° 1, 1954, pp. 5-19.

BAGGIONI Daniel, «Schuchardt et la mixité des langues», in *L'emprunt*, Aix-en-Provence, Université de Provence (Coll. Travaux, 12, Cercle linguistique d'Aix-en-Provence), 1994, pp. 23-37.

BAIWIR Esther, «Dimensions de la variation dans le dialecte de deux villages ardennais: Gouvy et Limerlé», mémoire de licence, ULg, Liège, 2002.

BURIDAN Claude, «Problématique de l'emprunt lexical en latin médiéval», in *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain* 6.1-2 (1980; L'emprunt linguistique), pp. 37-67.

DEROY Louis, *L'emprunt linguistique*, Paris, «Les belles lettres», 1956.

DURAND-DESKA Anne, DURAND Pierre, «La forme sonore des emprunts: les mots anglais en polonais et en français», in *L'emprunt*, Aix-en-Provence, Univer-

---

<sup>23</sup> Notons cependant que le français emprunte également des formes aux dialectes, afin de mobiliser toutes les connotations de solidarité dont jouit la variété basse d'une société diglossique. Ainsi, l'on entendra souvent des formes courtes, expressives et / ou affectives telles que <sup>+</sup>*neni* 'non', <sup>+</sup>*asteûre* 'maintenant', <sup>+</sup>*tot-rade* 'tantôt', etc. dans un discours en français. Ce sujet mériterait une étude approfondie.

<sup>24</sup> Pour les références complètes des différents dictionnaires dialectaux, v. la liste des occurrences.

sité de Provence (Coll. Travaux, 12, Cercle linguistique d'Aix-en-Provence), 1994, pp. 79-105.

VON WARTBURG Walther, *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW), Bonn, Leipzig, Basel..., 1922-2002, 25 vol.

HAGEGE Claude, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2000.

HAUST Jean, «La dialectologie wallonne», in *Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie*, tome 1 (1927), pp. 57-87.

–, *Dictionnaire liégeois* (DL), Liège, Vaillant-Carmanne, 1933.

HUMBLEY John, «Vers une typologie de l'emprunt linguistique», in *Cahiers de lexicologie*, vol. XXV (1974) / 2, pp. 46-70.

LECHANTEUR Jean, «Les dialectes», in *Le français en Belgique*, Daniel Blampain, André Goosse, Jean-Marie Klinkenberg, Marc Wilmet (éds), Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, pp. 81-102.

LEGROS Élisée, «"monâme, monêr" et autres gallicismes morphologiques du wallon », in *Le Pays de saint Remacle* n° 8, 1969, pp. 37-49.

MAURIS Jacques, «Problématique de l'emprunt lexical», in *Travaux de terminologie et de linguistique I*, Québec, 1982, pp. 87-106.

TOURATIER Christian, «Les problèmes de l'emprunt», in *L'emprunt*, Aix-en-Provence, Université de Provence (Coll. Travaux, 12, Cercle linguistique d'Aix-en-Provence), 1994, pp. 11-22.